



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

---

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 19 décembre 2018

---

## OBJET :

DE-18-12-1-27) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'"ILE-DE-FRANCE MOBILITE" POUR L'AMENAGEMENT D'UN QUAI BUS D'EVITEMENT AVENUE ANTOINE-QUINSON

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181219-lmc1H5872H1-DE Date de réception en Préfecture : 21/12/2018 Date de Publication : 21/12/2018
---

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Schéma Directeur Accessibilité du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) approuvé en février 2008 et juillet 2009 ;

Vu la délibération n° 2016-510 du Conseil du STIF du 06 décembre 2016 adoptant le plan d'action dit « Grand Paris des bus » ;

Vu la délibération n° 2018-296 du Conseil du STIF du 11 juillet 2018 confirmant la mise en œuvre de la restructuration du réseau de bus parisien à partir d'avril 2019, et son annexe précisant les lignes concernées ;

Considérant le projet d'extension de la ligne 215 et de transformation du point d'arrêt situé avenue Antoine Quinson en arrêt de terminus ;

Considérant les travaux nécessaires pour créer, en amont du quai actuel, un quai supplémentaire qui soit accessible aux fauteuils roulants ;

Considérant que, la Ville peut bénéficier pour ces travaux qui lui incombent, estimés à 45 k€ ttc, d'une subvention d'« Ile-de-France Mobilité » à hauteur de 70% du montant hors taxes ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 10 décembre 2018,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 12 décembre 2018,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve le projet de création d'un quai bus d'évitement accessible aux personnes handicapées, avenue Antoine Quinson, pour le futur terminus de la ligne 215.

ARTICLE II : Sollicite auprès d'« Ile-de-France Mobilité » une subvention au taux maximum de 70% de la dépense totale hors taxes ;

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer les différents documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

*Signé*